

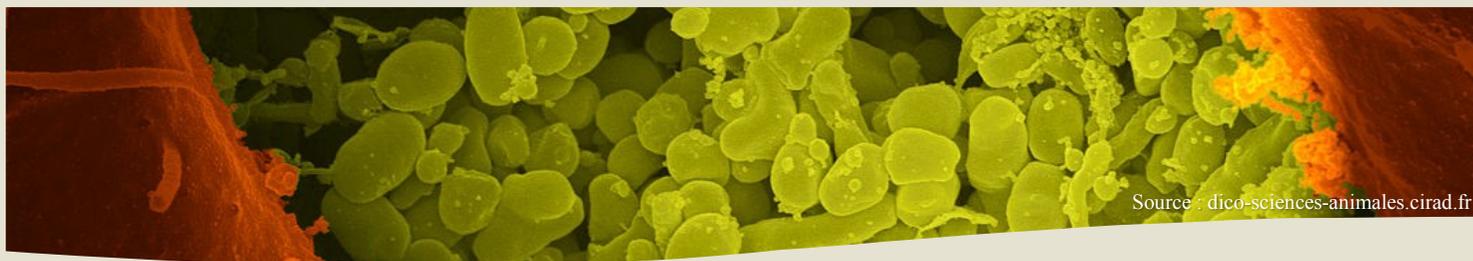
FICHES AVORTEMENTS

FIÈVRE Q

●● Ovins et caprins



www.cepoq.com



Source : dico-sciences-animales.cirad.fr

LA FIÈVRE Q EST UNE MALADIE ZOOTIQUE D'ORIGINE BACTÉRIENNE RÉPANDUE DANS LE MONDE ENTIER. LE PRINCIPAL RÉSERVOIR DOMESTIQUE DE LA BACTÉRIE EST LE CHEPTEL DE RUMINANTS.

AGENT EN CAUSE ●●

La fièvre Q est causée par une bactérie appelée *Coxiella burnetii* qui a une distribution mondiale à l'exception de la Nouvelle-Zélande et de l'Antarctique. La maladie est endémique et la séroprévalence augmente avec la taille du troupeau. Elle est plus élevée dans les élevages laitiers comparativement aux élevages à vocation bouchère. La bactérie est extrêmement résistante dans l'environnement.

TRANSMISSION ●●

Bien que plusieurs espèces animales peuvent être infectées par *C. burnetii* (dont les oiseaux et les carnivores domestiques), les ruminants sont souvent les grands responsables de sa transmission à l'humain. L'élevage sur litière accumulée et la gestion solide du fumier peuvent en partie expliquer pourquoi les élevages de petits ruminants sont particulièrement concernés. La manipulation et l'épandage du fumier contribuent à la dissémination de la bactérie dans l'environnement sous forme d'aérosols. Les humains qui vivent ou se rendent à moins de quelques kilomètres des troupeaux infectés sont donc plus à risque de s'infecter.



Source : Dr. John M. King, Cornell University College of Veterinary Medicine

Ci-haut : placenta d'une brebis atteinte de la fièvre Q.

SIGNES CLINIQUES ●●

Les animaux infectés par la bactérie sont très souvent asymptomatiques. Lorsque présentes, les principales manifestations cliniques sont des avortements en fin de gestation, de la mortinatalité, de l'anorexie et des métrites. Qu'il soit asymptomatique ou non, l'animal infecté peut excréter la bactérie dans les produits de sa mise bas (placenta, avorton, liquides) ainsi que dans ses fèces. La bactérie peut aussi se retrouver dans l'urine et le lait, mais ces voies d'excrétion ont peu d'importance dans la transmission de la maladie.

DIAGNOSTIC ●●

Il est essentiel d'envoyer les placentas et avortons au laboratoire pour une nécropsie complète. En plus de déterminer la cause des avortements, les analyses permettent de caractériser le risque de transmission aux humains.

TRAITEMENT ●●

Comme les antibiotiques ne permettent pas de bloquer l'excrétion de la bactérie et donc de réduire le risque de transmission à l'humain, il n'est pas recommandé d'instituer un traitement antibiotique lors d'une éclosion de fièvre Q dans un élevage.

La vaccination des troupeaux est une meilleure approche puisqu'elle permet de contrôler les avortements et de diminuer l'excrétion de la bactérie, diminuant ainsi la charge bactérienne dans l'environnement. Le vaccin (COXEVAC®) n'est pas homologué au Canada, mais il est possible d'obtenir un permis d'importation pour usage restreint (auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments).

QUELQUES FAITS CONCERNANT LA FIÈVRE Q :

- ◆ Le principal mode de transmission est l'inhalation d'aérosols contaminés: fines particules en suspension dans l'air, transportées sur des vêtements ou d'autres vecteurs;
- ◆ Un gramme de placenta infecté peut contenir jusqu'à 1 milliard de bactéries;
- ◆ Une seule bactérie suffit pour infecter un humain par inhalation;
- ◆ La bactérie peut survivre jusqu'à plusieurs mois dans l'environnement ou sur la laine.

Schéma de contamination par la bactérie *Coxiella burnetii*



RISQUE BIOLOGIQUE
Accès réservé au personnel autorisé



PRÉVENTION ●●

Pour prévenir la transmission dans le troupeau et à l'humain :

- ◆ Isolement des femelles ayant avorté dans une section infirmerie pour au moins 3 semaines et gestion appropriée du bioconfinement de cette section;
- ◆ Disposition adéquate des déchets de l'avortement (en respectant les règles en vigueur) :
 - ◇ Mis dans les déchets domestiques après les avoir mis dans un double sac à ordures étanche;
 - ◇ Enfouis (à 75 m d'un cours d'eau et à 150 m d'une prise d'eau potable, et carcasses recouvertes de chaux caustique et de deux pieds de terre);
 - ◇ Compostés dans des installations adéquates.
- ◆ Hygiène de la zone de mise bas;
- ◆ Veiller à ce que le fumier en tas reste humide pour limiter la formation de poussières;
- ◆ Laisser le fumier composteur pendant au moins 90 jours avant l'épandage;
- ◆ Éviter d'épandre le fumier et de transporter des petits ruminants lorsque le temps est sec et venteux;
- ◆ Enfouir le fumier immédiatement après l'épandage.

ATTENTION ZONOSE!

LA FIÈVRE Q FAIT PARTIE DES ZONOSSES, ELLE EST DONC TRANSMISSIBLE À L'HUMAIN. C'est une maladie à déclaration obligatoire en médecine humaine et une maladie à notification immédiate au Québec pour les laboratoires qui confirment un diagnostic.

Les signes cliniques chez l'humain sont des signes grippaux : fièvre, maux de tête sévères, malaise, nausées, douleurs musculaires, etc. La fièvre Q peut également causer des avortements chez la femme enceinte et des pneumonies atypiques, des hépatites et des endocardites pour une faible proportion des personnes infectées.

PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION AUX HUMAINS:

- ◆ Manipulation et destruction des produits de mise bas (ou avortement) de façon sécuritaire : port de gants jetables et de masque N-95, disposition en respectant la réglementation en vigueur;
- ◆ Limiter l'accès des visiteurs aux installations durant les périodes de mise bas (interdire en période d'avortement), en particulier des enfants, des femmes enceintes, des personnes âgées et des personnes dont le système immunitaire est affaibli;
- ◆ Être vigilant lors de la consommation de produits de lait cru.

AMÉLIORER LES MESURES D'HYGIÈNE À LA FERME :

- ◆ Lavage des mains après avoir été en contact avec du matériel ou un animal contaminé;
- ◆ Changement de vêtements et de bottes avant de quitter le bâtiment d'élevage;
- ◆ Laver séparément les vêtements de ferme (eau chaude);
- ◆ Éviter de porter ces vêtements dans la maison ou dans des lieux publics.

*** ENCORE PLUS IMPORTANT en période de mise bas ou d'éclosion d'avortement ***



ENTRÉE INTERDITE

Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

